



Dans le cadre de la déconcentration du service public, conformément aux Hautes Directives du Président de la République, Son Excellence Paul BIYA, sous l'autorité de M. le Premier Ministre, Chef du gouvernement, le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Joseph LE, a signé le 12 février 2021, une série de dix arrêtés accordant délégation de signature aux délégués régionaux de son département ministériel pour que ceux-ci certifient localement les différents actes de carrière. Une mesure salubre et historique qui va désormais permettre aux fonctionnaires et agents de l'État du Cameroun d'obtenir leurs actes de carrière partout où ils se trouvent sans plus avoir besoin d'effectuer le déplacement sur Yaoundé. Dans une communication faite à propos, le Ministre Joseph LE insiste sur la gratuité des services rendus par le Ministère dont il a la charge de présider aux destinées à savoir la Fonction Publique et la Réforme Administrative où l'utilisateur est roi. De ce fait, tout contrevenant, s'expose aux sanctions prévues par la législation en vigueur. Ces mesures prises par le Ministre LE viennent se greffer à bien d'autres prises ces trois dernières années dans le cadre de la simplification et la dématérialisation des procédures qui restent un atout majeur dans ce département ministériel.

Quelques jours seulement après la visite inopinée à la maison des usagers où il a pu échanger avec les usagers du Minfopra à l'effet de s'enquérir du service à eux rendu par ses collaborateurs, le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Joseph LE est passé de la parole aux actes.

L'on se souvient de ce que, après ces échanges francs et sincères avec les usagers, le Minfopra a indiqué face à la presse qu'il entendait se réajuster par rapport à l'authentification des actes de carrière des fonctionnaires et agents de l'État qui réside où sont affectés dans les dix régions du pays. Ce jour-là en effet, face à la presse, le Ministre LE révélait que, une

réflexion était en cours pour voir si les gouverneurs de région où les délégués régionaux du Minfopra pouvait avoir la délégation de signature à l'effet d'authentifier les actes de carrière des fonctionnaires et agents de l'État partout où ils se trouvent au Cameroun. Moins de deux semaines après cette descente inopinée et les observations qui en découlaient, le Ministre LE a décidé. La délégation de signature est accordée à ses délégués régionaux.

Ainsi, les usagers qui sont des rois au Minfopra n'auront plus à parcourir des centaines de kilomètres pour faire authentifier leurs actes de carrière respectifs. Des économies en énergie, en temps et en argent, ils pourront désormais les faire parce qu'ayant la possibilité de pouvoir tout authentifier sur place. Un acte que seuls les responsables du Minfopra au niveau central étaient appelés à poser. Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, l'administration va vers l'utilisateur. Dans une communication faite pour sensibiliser l'opinion sur cette décision salutaire et historique prise par le Ministre LE dans le cadre de la déconcentration du service public, il a clairement rappelé aux uns et aux autres que le service public est gratuit et ne devrait par conséquent faire l'objet d'un marchandage ou d'un monnayage quelconque.

Tous ceux qui vont évoluer en marge de cette volonté ferme des pouvoirs publics, s'exposent à la rigueur de la loi car ils seront punis conformément à la législation en vigueur. La mesure prise par le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme Administrative, Joseph LE, vient se greffer à une batterie de mesures prises depuis bientôt trois ans par l'actuel Minfopra. Des mesures qui visent toutes, la simplification et la dématérialisation des procédures qui restent un atout majeur dans ce département ministériel.

Source : Le Quotidien
